

Rencontre franco-algérienne sur le droit des affaires

Pour la première fois en Algérie, une rencontre technique franco-algérienne sur le rôle de l'avocat dans le monde de l'entreprise en France et en Algérie a été tenue, hier, à l'hôtel Sheraton à Oran, en partenariat avec l'Ordre des avocats d'Oran, la Chambre de commerce et d'industrie d'Oran (CCIO) et l'Association des avocats français conseils d'entreprise (ACE).

Au-delà du thème retenu par les organisateurs quant à l'action de l'avocat spécialiste du droit des affaires et de son implication directe en sa qualité de conseil, c'est toute l'expérience de l'ACE qui a été débattue par des chefs d'entreprise et des avocats français et algériens.

Comme pour donner le ton à ce séminaire, Me Boulouar, membre du barreau d'Oran, a été catégorique : "Nous entendons avoir notre place dans ce marché qui se profile, et c'est dans cette perspective que nous établissons cette relation avec l'ACE qui sera notre partenaire dans ce défi à relever non pas dans un futur lointain ou proche, mais maintenant".

En mettant en garde contre l'inéluctabilité des grands cabinets anglo-saxons qui accaparent les segments les plus intéressants du marché de droit algérien, l'orateur a surtout voulu susciter la réaction des pouvoirs publics. C'est cette perspective que les participants, dont une soixantaine d'avocats et hommes d'affaires de l'Hexagone, ont particulièrement fait ressortir. Une série de formations des avocats algériens aux rouages du droit des affaires est d'ailleurs largement souhaitée par les représentants de l'ACE et les avocats algériens. En termes clairs, l'Association des conseils d'entreprise veillera à la formation des jeunes avocats de manière significative au droit des affaires, en tant que conseil ou sur le terrain judiciaire, au bénéfice d'une clientèle d'entreprises, de collectivités publiques et autres groupements.

Ainsi, au travers de sa section internationale, l'ACE s'ouvre sur les questions touchant la coopération des avocats français et leurs homologues algériens et le traitement des dossiers internationaux. La formation des avocats algériens doit s'articuler sur des canevas spécifiques relatifs au droit des sociétés, droit fiscal, droit social, droit public, droit pénal, droit des entreprises en difficulté, droit patrimonial, droits de l'Homme, libertés et droit pénal. Dans un point de presse tenu en marge du séminaire, Me Houari Ouhrani, bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Oran, a lourdement insisté sur la nécessité de doter les entreprises algériennes en conseils (avocats).

Quant à Me Samia Ait Hamouda, membre du barreau d'Oran, le problème de confiance entre l'avocat et l'entreprise doit s'estomper au profit du professionnalisme de l'avocat-conseil. À ses yeux, celui-ci est appelé à accompagner en amont et en aval l'entreprise algérienne dans toutes ses démarches de faisabilité. Des interventions ont été faites par MM. Ali Habbour (président de la CCIO), Boualem M'arakach (président de la Confédération algérienne du patronat), Pierre Laffont (président de l'ACE), Christian Connor (président de la section internationale de l'ACE), Muriel Puillet (avocat au barreau de Melun), Jean-Pierre Chiffaut-Moliard (avocat au barreau de Paris), Dominique Duey (avocat au barreau du Val-de-Marne) et M. Hammadi (barreau de Tlemcen).

06-04-2008

Liberte - K. Reguieg-Yssaad